

2013-5486
2014-03-11

SLEEVE

GRUPE	8	HERBICIDE
-------	---	-----------

HERBICIDE BETASAN[®] 4.8-E
LIQUIDE ÉMULSIFIABLE
COMMERCIAL

Herbicide sélectif de prélevée pour supprimer la digitale et le pâturin annuel dans le gazon

GARANTIE : Bensulide 480g/L

NO. D'HOMOLOGATION 9057
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT UTILISATION

GARDER ORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 10 L

Distribué par:
United Agri Products – Canada
789 Donnybrook Drive, R.R.#2
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
(519)268-8001

Gowan
CANADA

Gowan Company
C.P. 5569
Yuma, AZ
85366-5569

Information sur le produit: 1-800-883-1844

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NOCIF EN CAS D'INGESTION. Éviter le contact avec la peau et les yeux, et éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Bien se laver après l'emploi. En cas d'accident, appeler IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre antipoison. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

PREMIERS SOINS

Si une exposition connue se produit ou est soupçonnée, procéder immédiatement aux mesures d'urgence indiquées ci-dessous. S'il faut administrer des soins additionnels, contacter IMMÉDIATEMENT un centre antipoison, un médecin ou l'hôpital le plus près.

Aviser la personne contactée du type et de la gravité de l'exposition, décrire les symptômes de la victime et suivre les conseils reçus.

REMARQUE : Ne pas oublier de signaler au médecin que le composé est un inhibiteur de la cholinestérase; suivre ses conseils.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

POUR LES URGENCES MÉDICALES IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELER SANS FRAIS: 1-888-478-0798. POUR DE L'AIDE EN CAS D'URGENCE, 24 HEURE SUR 24 (DÉVERSEMENT, FUITE OU INCENDIE),

APPELER CHEMTREC® AU 1-800-424-9300.

Pour tout autre renseignement sur le produit, appeler Gowan Company ou consulter la fiche signalétique.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES:

- Le produit ne doit être utilisé que pour les usages recommandés et aux doses recommandées. Ne pas dépasser les doses indiquées sur l'étiquette.
- Ne pas entreposer près de semence ou d'engrais.
- Pour empêcher la dérive, appliquer le produit lorsqu'il y a peu ou pas de vent. Empêcher la pulvérisation d'entrer en contact avec les plantes utiles.
- Ne pas appliquer de tourbe de mousse sur le gazon avant de procéder à un traitement avec l'Herbicide BETASAN 4.8-E.

- Empêcher les enfants et les animaux compagnie d'aller sur le gazon traité tant qu'on n'aura pas fait pénétrer l'Herbicide BETASAN 4.8-E dans le sol par arrosage et que le gazon n'est pas complètement sec.
- Employer sur un sol minéral seulement.
- NE PAS APPLIQUER À L'AIDE D'UN AÉRONEF.
- Ne pas contaminer l'eau d'irrigation ou l'eau utilisée à des fins domestiques.
- Ne pas verser à proximité de la chaleur ou de flammes nues.
- Les utilisations sur les gazons en plaque sont limitées aux pelouses résidentielles et aux tertres de départ et verts des terrains de golf seulement.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : www.croplife.ca.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Le bensulide est un inhibiteur de la cholinestérase. Parmi les symptômes typiques d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase, on retrouve les maux de tête, la nausée, les étourdissements, la transpiration, la salivation et l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas graves, les symptômes peuvent évoluer et prendre la forme de contractions musculaires, de faiblesse, de tremblements, de perte de la coordination, de vomissements, de crampes abdominales et de diarrhées. Lorsque l'empoisonnement constitue un danger de mort, on remarque chez la victime des pertes de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire comportant un élément secondaire cardiovasculaire. Il faut traiter les symptômes. S'il y a eu exposition les analyses de cholinestérase dans le plasma et les globules rouges pourront indiquer le degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer de données référence). L'antidote à privilégier est l'atropine, et uniquement par injection. Les oximes, par exemple le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique si on les utilise à un stade précoce en conjonction avec l'atropine. Dans le cas d'intoxication aiguë et grave, il faut recourir aux antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoire et avoir rétabli la respiration. S'il s'agit d'une exposition orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant. **NOTA : Ce produit contient un solvant de distillat de pétrole.**

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

Toute personne manipulant des préparations EC et GR : Les personnes manipulant ce produit doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des chaussettes et des chaussures. On doit rincer les gants avant de les enlever. On doit aussi porter une combinaison par-dessus un pantalon long et une chemise à manches longues lors du mélange, du chargement et de l'application du produit au gazon en plaques (pelouses résidentielles ou terrains de golf).

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

Le bensulide est toxique pour les abeilles exposées directement au traitement. Ne pas appliquer lorsque les abeilles sont présentes dans le secteur à traiter.

Le bensulide est toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Éviter la contamination de tout plan d'eau par application directe ou au moment de nettoyer et de rincer le matériel de pulvérisation ou d'éliminer les rebuts et les contenants. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer près des semences ni des engrais. Ne pas entreposer près de la chaleur ni des flammes nues. Ce produit craint les températures inférieures à 6 °C. À ces températures, il se cristallise. Le cas échéant, le réchauffer ou l'entreposer à une température plus élevée, puis le mélanger pour en redissoudre les cristaux et en assurer l'homogénéité avant l'emploi.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

BETASAN[®] est une marque de commerce déposée de Gowan Company, L.L.C.

BROCHURE

GROUPE	8	HERBICIDE
--------	---	-----------

HERBICIDE BETASAN[®] 4.8-E

LIQUIDE ÉMULSIFIABLE

COMMERCIAL

Herbicide sélectif de prélevée pour supprimer la digitale et le pâturin annuel dans le gazon

GARANTIE : Bensulide480 g/L

NO. D'HOMOLOGATION 9057
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTER DES ENFANTS

Contenu net : 10 litres

Distribué par:
United Agri Products – Canada
789 Donnybrook Drive, R.R.#2
Dorchester, Ontario
NOL 1G5
(519)268-8001

Gowan
CANADA

Gowan Company
C.P. 5569
Yuma, AZ
85366-5569

Information sur le produit: 1-800-883-1844

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NOCIF EN CAS D'INGESTION. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond après l'utilisation. En cas d'accident, appeler IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre antipoison. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale.

PREMIERS SOINS

Si une exposition connue se produit ou est soupçonnée, procéder immédiatement aux mesures d'urgence indiquées ci-dessous. S'il faut administrer des soins additionnels, contacter IMMÉDIATEMENT un centre antipoison, un médecin ou l'hôpital le plus près.

Aviser la personne contactée du type et de la gravité de l'exposition, décrire les symptômes de la victime et suivre les conseils reçus.

REMARQUE : Ne pas oublier de signaler au médecin que le composé est un inhibiteur de la cholinestérase; suivre ses conseils.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

POUR LES URGENCES MÉDICALES IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELER SANS FRAIS : 1-888-478-0798.

POUR DE L'AIDE EN CAS D'URGENCE, 24 HEURE SUR 24 (DÉVERSEMENT, FUITE OU INCENDIE),

APPELER CHEMTREC® AU 1-800-424-9300.

Pour tout autre renseignement sur le produit, appeler Gowan Company ou consulter la fiche signalétique.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES:

- Le produit ne doit être utilisé que pour les usages recommandés et aux doses recommandées. Ne pas dépasser les doses indiquées sur l'étiquette.
- Ne pas entreposer près des semences ou des engrais.
- Pour empêcher la dérive, appliquer le produit lorsqu'il y a peu ou pas de vent. Empêcher la pulvérisation d'entrer en contact avec les plantes utiles.
- Ne pas appliquer de tourbe de mousse sur le gazon avant de procéder à un traitement avec l'Herbicide BETASAN 4.8-E.

- Empêcher les enfants et les animaux de compagnie d'aller sur le gazon traité tant qu'on n'aura pas fait pénétrer l'Herbicide BETASAN 4.8-E dans le sol par arrosage et que le gazon n'est pas complètement sec.
- Utiliser sur des terres minéral seulement.
- NE PAS APPLIQUER À L'AIDE D'UN AÉRONEF.
- Ne pas contaminer l'eau d'irrigation ou l'eau utilisées à des fins domestiques.
- Ne pas verser à proximité de la chaleur ou de la flamme nue.
- Les utilisations sur les pelouses en plaque sont limitées aux pelouses résidentielles et aux tertres de départ et verts des terrains de golf seulement.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : www.croplife.ca.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Le bensulide est un inhibiteur de la cholinestérase. Parmi les symptômes typiques d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase, on retrouve les maux de tête, la nausée, les étourdissements, la transpiration, la salivation et l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas graves, les symptômes peuvent évoluer et prendre la forme de contractions musculaires, de faiblesse, de tremblements, de perte de la coordination, de vomissements, de crampes abdominales et de diarrhées. Lorsque l'empoisonnement constitue un danger de mort, on remarque chez la victime des pertes de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire comportant un élément secondaire cardiovasculaire. Il faut traiter les symptômes. S'il y a eu exposition, les analyses de cholinestérase dans le plasma et les globules rouges pourront indiquer le degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer de données référence). L'antidote à privilégier est l'atropine, et uniquement par injection. Les oximes, par exemple le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique si on les utilise à un stade précoce en conjonction avec l'atropine. Dans le cas d'intoxication aiguë et grave, il faut recourir aux antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoire et avoir rétabli la respiration. S'il s'agit d'une exposition orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant. **NOTA : Ce produit contient un solvant de distillat de pétrole.**

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

Toute personne manipulant des préparations EC et GR : Les personnes manipulant ce produit doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des chaussettes et des chaussures. On doit rincer les gants avant de les enlever. On doit aussi porter une combinaison par-dessus un pantalon long et une chemise à manches longues lors du mélange, du chargement et de l'application du produit au gazon en plaques (pelouses résidentielles ou terrains de golf).

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Le bensulide est toxique pour les abeilles exposées directement au traitement. Ne pas appliquer lorsque les abeilles sont présentes dans le secteur à traiter. Le bensulide est toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Éviter la contamination de tout plan d'eau par application directe ou au moment de nettoyer et de rincer le matériel de pulvérisation ou d'éliminer les rebuts et les contenants. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément ou très toxique pour les organismes aquatiques.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ZONES TAMPONS:

Application à l'aide d'une rampe d'aspersion :

Éviter les pulvérisations hors cible ou les dérives qui peuvent menacer les habitats aquatiques. Il faut prévoir une zone tampon convenable (voir le tableau 1) entre le point aval d'application directe et la plus proche lisière d'habitats aquatiques sensibles tels que marécages, coulées, étangs, fondrières des Prairies, lacs, cours d'eau, ruisseaux, réservoirs et terres humides qui sont situés à la périphérie de l'aire traitée. Inclure à la liste les plans d'eau naturels qui s'écoulent en passant par une aire traitée (p. ex. un terrain de golf). Ne pas contaminer ces habitats au moment de nettoyer et de rincer le matériel de pulvérisation ou les contenants du produit. Dans le cas d'un terrain de golf, il n'est pas nécessaire d'aménager une zone tampon autour des plans d'eau intérieures.

Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales.

La nécessité ou non d'aménager des zones tampons lors d'applications au sol dépend de la dose d'emploi utilisée pour traiter la culture visée et de la profondeur de l'écosystème aquatique à protéger.

La responsabilité de déterminer la profondeur maximale de l'écosystème aquatique incombe au préposé à l'application.

Tableau 1 Largeur des zones tampons (en mètres) visant à protéger les habitats aquatiques de diverses profondeurs pendant l'application de bensulide sur différentes cultures sans l'aide d'écrans ou de buses à jet conique.

Culture	Largeur de la zone tampon (en mètres)		
	Profondeur d'eau < 1 m	Profondeur d'eau 1 à 3 m	Profondeur d'eau > 3 m
Gazon en plaques	42	31	21

Tableau 2 Largeur des zones tampons (en mètres) visant à protéger les habitats aquatiques de diverses profondeurs pendant l'application de bensulide sur différentes cultures à l'aide d'écrans.

Culture	Largeur de la zone tampon (en mètres)		
	Profondeur d'eau < 1 m	Profondeur d'eau 1 à 3 m	Profondeur d'eau > 3 m
Gazon en plaques	13	9	6

Tableau 3 Largeur des zones tampons (en mètres) visant à protéger les habitats aquatiques de diverses profondeurs pendant l'application de bensulide sur différentes cultures à l'aide de buses à jet conique.

Culture	Largeur de la zone tampon (en mètres)		
	Profondeur d'eau < 1 m	Profondeur d'eau 1 à 3 m	Profondeur d'eau > 3 m
Gazon en plaques	29	22	15

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'Herbicide BETASAN 4.8-E, du groupe 8. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide BETASAN 4.8-E et à d'autres herbicides du groupe 8. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'Herbicide BETASAN 4.8-E ou les herbicides du même groupe 8 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Gowan Company au 1-800-883-1844 ou à www.gowanco.com.

MODE D'EMPLOI

MISES EN GARDE GÉNÉRALES SUR LE MODE D'EMPLOI

- N'employer l'Herbicide BETASAN 4.8-E que pour les usages recommandés et aux doses recommandées.
- Pour éviter la dérive, appliquer lorsqu'il y a peu ou pas de vent. Empêcher le brouillard de pulvérisation d'entrer en contact avec les plantes utiles.
- Ne pas appliquer de mousse de tourbe sur le gazon avant le traitement au l'Herbicide BETASAN 4.8-E .
- Empêcher les enfants et les animaux de compagnie d'aller sur le gazon traité tant qu'on n'aura pas fait pénétrer l'Herbicide BETASAN 4.8-E dans le sol en arrosant et que le gazon n'est pas complètement sec.
- L'Herbicide BETASAN 4.8-E est recommandé pour les sols minéraux seulement.
- Ne pas utiliser, verser ou déverser près de la chaleur ou de flammes nues.

MODE D'APPLICATION

Il faut appliquer l'Herbicide BETASAN 4.8-E avant la levée des mauvaises herbes. La digitale sort de terre 4 à 6 semaines avant d'apparaître au-dessus du gazon en plaques. Si les mauvaises herbes sont visibles, il est trop tard pour appliquer l'Herbicide BETASAN 4.8-E. Enlever les feuilles, les grandes herbes mortes et les autres débris avant d'appliquer l'Herbicide BETASAN 4.8-E sur le gazon.

REMARQUE : l'Herbicide BETASAN 4.8-E ne détruit pas les mauvaises herbes enracinées.

CALENDRIER D'EMPLOI – REMARQUES GÉNÉRALES

N'appliquer l'Herbicide BETASAN 4.8-E que sur du gazon bien enraciné. Pour supprimer la digitale, appliquer l'Herbicide BETASAN 4.8-E à la dose recommandée (voir tableau ci-dessous) à n'importe quel moment de l'automne (septembre ou octobre) jusqu'au début du printemps pour obtenir des résultats au printemps et en été. Pour une application à la fin de l'hiver ou au début du printemps, il faut procéder au traitement avant la levée de la digitale (voir MODE D'APPLICATION).

Pour supprimer le pâturin annuel et autres mauvaises herbes annuelles, appliquer l'Herbicide BETASAN 4.8-E à la dose recommandée (voir tableau ci-dessous) avant que les mauvaises herbes sortent de terre.

Pour plus de renseignements, consulter les autorités agricoles ou horticoles locales, parce que le calendrier d'emploi et la dose nécessaire varient selon les conditions locales.

Appliquer l'Herbicide BETASAN 4.8-E au moyen d'un appareil de pulvérisation permettant d'obtenir une répartition uniforme, comme un pulvérisateur à dos, à cartouche ou à pression. Après l'application, arroser légèrement le gazon pendant 10 à 15 minutes pour faire pénétrer l'Herbicide BETASAN 4.8-E dans le sol, là où se trouvent les graines des mauvaises herbes.

RÉENSEMENCEMENT

Tout produit qui supprime efficacement les graminées annuelles peut avoir un effet sur les plantules d'herbe à gazon germant après le traitement. Pour permettre à l'herbe actuelle de remplir les endroits clairsemés ou dénudés qui étaient occupés auparavant par la digitale, bien fertiliser et arroser le gazon. Ne pas réensemencer moins de 1 an après l'application. Rénover la surface à réensemencer en scarifiant complètement le sol à l'aide d'un râteau. Si possible, incorporer de la mousse de tourbe dans la terre pour obtenir un lit de semence optimal. Si on doit procéder au réensemencement moins de 1 an après le traitement, enlever 5 cm de terre de surface et remplacer par de la terre propre et non traitée.

SITES ET ORGANISMES NUISIBLES	DOSES (SOUS FORME DE MATIÈRE ACTIVE) ET MODE D'EMPLOI
GAZON EN PLAQUES	
TERRAINS DE GOLF (terres de départ et verts)	Utiliser uniquement sur les terres de départ et les verts de terrains de golf. Ne pas utiliser sur les verts constitués de 50

	<p>% ou plus de pâturin annuel.</p> <p>Appliquer seulement sur le gazon en plaques bien établi. Sur les zones nouvellement semées, attendre que le gazon ait été tondu au moins deux fois et présente une bonne couverture. Après le traitement, éviter l'aération intense ou le raclage pouvant déranger la surface et briser la barrière chimique. Retarder l'ensemencement ou placage de gazon pendant une période d'un an après l'application.</p> <p>L'application doit précéder l'émergence des mauvaises herbes du sol. Ce produit ne supprime pas les mauvaises herbes établies. Retirer les feuilles, les herbes hautes mortes et autres débris avant l'application.</p> <p>Ne pas appliquer plus d'une fois par année.</p> <p>Ce produit ne sera efficace qu'à moins d'arroser les zones traitées avec de l'eau pendant 10 à 15 minutes après le traitement. Pour des raisons de sécurité, il faut arroser ce produit dès qu'il est appliqué et ne pas permettre l'accès des enfants et animaux domestiques aux zones traitées avant qu'elles n'aient séché après l'arrosage.</p> <p>Ce produit peut uniquement être appliqué en pleine surface avec un pulvérisateur à rampe d'aspersion terrestre. Appliquer à l'aide d'un pulvérisateur manuel à basse pression seulement lors des traitements localisés. Ne pas appliquer avec un pistolet de pulvérisation pour pelouses à basse pression ou un pulvérisateur dorsal.</p>
--	--

SITES ET ORGANISMES NUISIBLES	DOSES (SOUS FORME DE MATIÈRE ACTIVE) ET MODE D'EMPLOI
TERRAINS DE GOLF (tertres de départ et verts)	PÂTURIN ANNUEL Appliquer à la fin de l'été ou au début de l'automne, avant la germination. Appliquer uniformément 300 mL de l'Herbicide BETASAN 4.8-E (144 g m.a.) dans 25 à 50 L d'eau pour 100 m ² .
	DIGITAIRE (SANGUINE, ASTRINGENTE) Appliquer n'importe quand avant l'émergence de la digitale, soit de l'automne (septembre ou octobre) au début du printemps Appliquer uniformément 230 mL de l'Herbicide BETASAN 4.8-E (110 g m.a.) dans 25 à 50 L d'eau pour 100 m ² .
PELOUSES RÉSIDENNELLES	<p>Pour usage sur pelouses résidentielles seulement. Ne pas utiliser sur le gazon en plaques des parcs, des terrains récréatifs ou d'autres sites publics [à l'exception des terrains de golf, voir ci-haut].</p> <p>Appliquer seulement sur le gazon bien établi. Sur les zones nouvellement semées, attendre que le gazon ait été tondu au moins deux fois et présente une bonne couverture. Après le traitement, éviter l'aération intense ou le raclage pouvant déranger la surface et briser la barrière chimique. Retarder l'engazonnement par semence ou placage de gazon pendant une période d'un an après le traitement.</p> <p>L'application doit précéder l'émergence des mauvaises herbes du sol. Ce produit ne supprime pas les mauvaises herbes établies. Retirer les feuilles, les herbes hautes mortes et autres débris avant le traitement.</p> <p>Ne pas appliquer plus d'une fois par année.</p> <p>Ce produit ne sera efficace qu'à moins d'arroser les zones traitées avec de l'eau pendant 10 à 15 minutes après l'application. Pour des raisons de sécurité, il faut arroser ce produit dès qu'il est appliqué et ne pas permettre l'accès des enfants et animaux domestiques aux zones traitées avant qu'elles n'aient séché après l'arrosage.</p> <p>Ce produit peut être appliqué avec un pulvérisateur à rampe d'aspersion terrestre, un pistolet de pulvérisation à basse pression ou un pulvérisateur manuel. Ne pas appliquer avec</p>

	un pulvérisateur dorsal.
	<p>PÂTURIN ANNUEL</p> <p>Appliquer à la fin de l'été ou au début de l'automne, avant la germination. Appliquer uniformément 300 mL de l'Herbicide BETASAN 4.8-E (144 g m.a.) dans 25 à 50 L d'eau pour 100 m².</p>
	<p>DIGITAIRE (SANGUINE, ASTRINGENTE)</p> <p>Appliquer n'importe quand avant l'émergence de la digitale, soit de l'automne (septembre ou octobre) au début du printemps Appliquer uniformément 230 mL de l'Herbicide BETASAN 4.8-E (110 g m.a.) dans 25 à 50 L d'eau pour 100 m².</p>

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer près des semences ou des engrais. Ne pas entreposer près de la chaleur ni des flammes nues. Ce produit craint les températures inférieures à 6 °C. À ces températures, il se cristallise. Le cas échéant, le réchauffer ou l'entreposer à une température plus élevée, puis le mélanger pour en redissoudre les cristaux et en assurer l'homogénéité avant l'emploi.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

BETASAN[®] est une marque de commerce déposée de Gowan Company, L.L.C.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))